

# LECTURE AUTOMATIQUE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

## OBJECTIFS

Contrôler le respect des critères de circulation dans le périmètre de la zone à faibles émissions mobilité.

### Document Source

Feuille de route 2019 - Action 67 (liée à l'action B8 du PPA)

### Secteur concerné

Mobilité - Transports (Gestion des circulations)

### Public concerné

Tout public

### Pilote(s) de l'action

toulouse  
métropole

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) instaure des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants.

Afin de garantir la possibilité de verbaliser les contrevenants, la mise en place d'un contrôle vidéosurveillance pour la lecture des plaques d'immatriculation (confrontées à une base de données) est envisagée.

Cette action vise donc à installer un dispositif de vidéosurveillance approprié aux points d'entrée de la ZFE.

## CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- A partir de 2019 : travaux de la mission interministérielle "Contrôle sanction automatisé" pour établir le cadre juridique national du contrôle sanction par video-surveillance.
- 2021 : Mise en oeuvre de la ZFE-m.
- A partir de 2022 : installation des caméras.

### Partenaires associés

- Etat
- ATMO Occitanie

## MOYENS MIS EN OEUVRE



## FINANCEMENT

### Estimation du coût global

2 à 3 M€

### Partenaires financiers

Pas de cofinancements sollicités à ce stade.  
A définir à l'issue de l'étude technique en cours.

## IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

### Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

### Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Cette action n'a pas d'impact direct sur la qualité de l'air, mais elle contribue significativement à l'efficacité du dispositif de la ZFE-m (voir fiche 20).

## INDICATEURS DE SUIVI

Pas d'indicateurs de suivi pour cette action

### Commentaire général sur l'action et son avancement

Action non démarrée



La mission interministérielle contrôle sanction automatisé (CSA) mène des travaux pour définir le cadre juridique approprié à la vidéo-verbalisation dans les ZFE-m. La finalisation de ce dispositif est un préalable à l'installation des caméras de lecture automatique des plaques d'immatriculation dans la ZFE-m de Toulouse, qui ne devrait pas intervenir avant 2022.